

COMMUNE D’ORAISON

**CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2011

◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mars 2011

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
MARTINON Marie-Thérèse	+			
BENAITON Jean-Marie	+			
NAPOLI Christine	+			
KREDIMI Abdelghani	+			
JURAN Suzy	+			
FAVIER Pierre	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
NOEL François	+			
LE MESTRE Françoise		+		M. VITTENET
MAZZOLENI Jacques		+		
MILESI Christelle	+			
PLAUCHUD Gérard	+			
REVEST Françoise	+			
SACHOT Yann			+	
SAULNIER Monique	+			
LAZAUD Gérard		+		Mme JURAN
NERVI Véronique			+	
JOSELET Joëlle		+		Mme SAUVECANE
SAUVECANE Fabienne	+			
ZUNINO Bernard			+	
SATABIN Bruno	+			
HUARD Béatrice	+			
TOTAUX	20	4	3	3

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. FERRIGNO GERARD

CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 Mars 2011

ORDRE DU JOUR

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>RAPPORTEUR</u>
01	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
02	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
03	Approbation de l'Ordre du Jour	M. le Maire
04	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 24 février 2011	M. le Maire
05	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 24 février 2011	M. le Maire
06	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
07	VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES	M. le Maire
08	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL – CAVEAUX	M. le Maire
09	COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 – BUDGETS CAVEAUX	M. le Maire
10	COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL	M. le Maire
11	AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL	M. le Maire
12	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 1^{ère} TRANCHE	Mme MOSCONI
13	BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL – CAVEAUX	M. le Maire
14	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 – CAISSE DES ECOLES	M. FERRIGNO
15	COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – CAISSE DES ECOLES	M. FERRIGNO

16	BUDGET PRIMITIF 2011 – CAISSE DES ECOLES	M. FERRIGNO
	PERSONNEL	
17	TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2011	Mme BEGNIS
18	TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011	Mme BEGNIS
	URBANISME	
19	VENTE PARCELLE ZI 445 EN ZONE ARTISANALE A LA SCI DU CASSOIRE (SA François DOUCET)	M. BENAÏTON
20	AVIS SUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZI 226 EN ZONE ARTISANALE	M. BENAÏTON
21	CESSION GRATUITE DE PARCELLES APPARTENANT A TELEVISION DE FRANCE (TDF)	M. MANTEAU
	DIVERS	
22	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO A LA COMMUNE D'ORAISON	M. MANTEAU
23	CONCOURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT	M. le Maire
24	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV DE LA COMMUNE A LA SOCIETE HIPPIQUE • AMENAGEMENT DE LA CUISINE, D'UN POINT DE CHANGE ET DE L'ENTREE DE LA MAISON DE L'ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS • MOTION POUR LE MAINTIEN DU POSTE D'EVS 	M. le Maire M. le Maire M. FERRIGNO

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 FEVRIER 2011**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2011.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 20 POUR
et 3 ABSTENTIONS (KREDIMI-MILESI-SAULNIER)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24
FEVRIER 2011**

**DECLASSEMENT DE FAIT ET ALIENATION DE DEUX IMPASSES : affaire en
cours**

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011 : affaire réglée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO MODIFICATION STATUTAIRE :affaire
réglée**

**MISE EN VALEUR DES FRESQUES DE LA CHAPELLE DE SAINT
PANCRACE : affaire en cours**

ONF PROGRAMME 2011 : affaire en cours

**COTISATION A LA MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE :
affaire réglée**

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES
OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS : affaire en cours**

**PROJET DE CENTRALITE – REQUALIFICATION URBAINE DE L'ESPACE
MAIRIE – ECOLE – COMMERCE
DEMANDE SUBVENTION FEDER :affaire en cours**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES**

DATE	REUNIONS	OBJET
04/03/11	Cabinet lieuxdits	Gens du voyage
08/03/11	Mairie	Asa du Canal
08/03/11	Ilo	Conseil communautaire
09/03/11	Préfecture	Demande de subvention FEDER
10/03/11	ILO	Extension ZA
10/03/11	Ecole élémentaire	Conseil d'Ecole
15/03/11	Commission urbanisme	PLU
21/03/11	Mairie	CTP
24/03/11	Mairie	Profil de baignade du plan d'eau
29/03/11	Ilo	Commission des finances

<i>LES REUNIONS DU CCAS</i>	
Date	Motif
07/03/2011	Réunion à Oraison avec le groupement des CCAS sur le territoire d'ILO : Fête de l'hippodrome 2011
08/03/2011	Conseil d'administration
21/03/2011	Comité de Pilotage CCAS, Chaîne d'Oraison, CMS et Banque Alimentaire : attribution aide alimentaire
24/03/2011	Fête du Printemps à l'EDEN

ETAT CIVIL

Naissances –

- GAILLARD Julia née le 18 février 2011
- HUMBLLOT Louis né le 23 février 2011
- BIRON Ruben né le 25 février 2011

Mariages –

- Julien DECORY et Audrey BOUILLLOT mariés le 26 février 2011

Decès –

- MOSTACCHI Giovanni décédé le 10 février 2011
- COPETE Y MONTES Manuel décédé le 17 février 2011
- CIAVALDINI née MIQUEL Suzanne décédée le 18 février 2011
- COURBON André décédé le 19 février 2011
- NERVI Bernard décédé le 24 février 2011
- SAUVAIRE André décédé le 25 février 2011
- GRANET Alix décédé le 28 février 2011
- SÉVILLA Thomas décédé le 2 mars 2011
- GUIEU née DAVEN Madeleine décédée le 5 mars 2011
- ESTELLE Maurice décédé le 18 mars 2011

Manifestations culturelles Du 19 février au 25 mars 2011

DATES	EVENEMENT / ORGANISATEUR
19 février	AG - Rancure
25 février	AG – Les cheveux d'argent
5 mars	Carnaval – Destination Jeunesse
6 mars	Loto – ADMR
8 mars	Journée de la Femme
12 mars	Concours de belotte – Comité des Fêtes
13 mars	Loto – Amicale du personnel
19 mars	Concert – Eden District Blues Commémoration FNACA
20 mars	Soirée dansante – Atelier toutes danses
23 mars	Spectacle/expo avec et pour les enfants – Pas Sage
25 mars	AG – Qualité de la vie
25 mars	AG – Société Hippique

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Les recettes fiscales directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) représentent une recette essentielle pour les collectivités locales.

Monsieur le Maire propose pour 2011 de voter les taux suivants :

	Pour mémoire taux 2010	2011		
		Bases prévisionnelles	Taux	Produit
TAXE HABITATION	9,36%	6 086 000	9,83%	598 254
FONCIER BATI	26,35%	5 977 000	26,48%	1 582 710
FONCIER NON BATI	59,99%	87 400	60,59%	52 956
				2 233 920

ce qui représente pour la taxe d'habitation une augmentation du taux de 5 % compensée par la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit une augmentation de la taxe de 0,5 %.

L'augmentation des taux des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti est respectivement de 0,5 % et de 1 %.

Pour information, en 2010, le taux moyen départemental était pour la taxe d'habitation de 11,42 % et pour la taxe foncière sur les propriétés bâties de 26,34 %.

DISCUSSION :

Mme HUARD demande jusqu'à quelle date est prévue la baisse de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.

M. le Maire explique que le taux baissera jusqu'en 2015 date où nous aurons atteint le taux de convergence de 9,16 %.

Mme HUARD rappelle que depuis 2007, on augmente chaque année le taux de la taxe d'habitation et que cela devient lourd pour les contribuables.

M. le Maire fait remarquer que le financement du social et des services est possible grâce aux recettes des taxes.

La mutualisation par l'impôt permet de financer les services et les investissements. Par contre si les taux d'imposition sont bas, les dotations de l'Etat baissent aussi.

Il faut préciser que sur Oraison, la taxe d'habitation était anormalement basse.

M. SATABIN précise que ces augmentations au niveau communal sont une illustration du désengagement de l'Etat.

M. le Maire lui demande si on peut attendre de l'aide d'un Etat en faillite.

M. SATABIN rajoute qu'il s'agit d'un Etat en faillite qui a sauvé les banques !

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 19 POUR
et 4 ABSTENTIONS (JOSELET-SAUVECANE-SATABIN-HUARD)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE :
BUDGETS PRINCIPAL - CAVEAUX**

Les comptes de gestion fournis par Madame le Percepteur sont tenus à la disposition de l'assemblée. Ils sont en concordance avec les comptes administratifs.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2010.

BUDGET PRINCIPAL :

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 18 POUR
et 5 ABSTENTIONS (KREDIMI-JOSELET-SAUVECANE-
SATABIN-HUARD)**

BUDGET CAVEAUX :

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET CAVEAUX

Ci-joint le récapitulatif du compte administratif du budget annexe.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte administratif 2010.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE : BUDGET
PRINCIPAL**

Ci-joint le récapitulatif des comptes administratifs du budget principal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes administratifs du budget principal 2010.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 18 POUR
et 4 ABSTENTIONS (JOSELET-SAUVECANE-SATABIN-
HUARD)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2010 laisse apparaître les résultats suivants :

• **Budget principal**

→ section de fonctionnement :	+	996.185,77
→ section d'investissement :	-	405.062,57
Restes à réaliser :	-	88.968,00
Résultat :	-	494.030,57

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

→ 494.030,57 euros à la section d'investissement pour couverture du besoin de financement.

→ 502.155,20 euros à la section de fonctionnement.

DISCUSSION :

M. SATABIN s'interroge sur l'importance d'un tel excédent.

M. le Maire lui explique que le budget de fonctionnement doit être en excédent.

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 19 POUR
et 4 ABSTENTIONS (JOSELET-SAUVECANE-SATABIN-
HUARD)**

RAPPORTEUR : MADAME MOSCONI

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 1^{ère} TRANCHE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer les subventions aux différentes associations comme indiqué dans le tableau ci-joint.

Les dossiers n'étant pas complets ou pas déposés, certaines demandes ne peuvent être présentées et seront examinées lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions de moins de 1.500 € sont versées en une seule fois à condition que l'association ait fourni tous les justificatifs demandés.

Celles supérieures à 1.500 € sont versées en deux fois ou suivant les conditions stipulées dans les conventions à l'exception des subventions en faveur du CCAS et de la Caisse des Ecoles qui bénéficient d'un seul versement.

Une convention doit être obligatoirement établie entre l'association et la commune si la subvention attribuée est supérieure à 23.000 € ou si elle est destinée à l'organisation d'une manifestation particulière.

CAISSE DES ECOLES :

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

CCAS :

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

AUTRES ASSOCIATIONS :

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 18 POUR
et 5 ABSTENTIONS (KREDIMI-REVEST-JOSELET-
SAUVECANE-HUARD)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL -
CAVEAUX**

• **BUDGET PRINCIPAL**

En fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011) connaissent une augmentation d'environ 12 % due notamment à :

- une prévision sur la régénération des pelouses des stades plus importante,
- à la sous traitance des travaux de peinture routière,
- à la réalisation de 2 études initialement prévues en 2010 et qui ont été terminées en 2011 (profil de baignade du plan d'eau, étude sur le débroussaillage obligatoire),
- à une formation sur le nouveau logiciel comptable prévue aussi en 2010 et non réalisée à ce jour,
- à la prise en régie du CLSH des 3-6 ans du mercredi,
- à une augmentation de la mise à disposition de l'assistant informatique.

Les charges du personnel (chapitre 012) augmentent de plus de 7 % : prise en charge du CLSH des 3-6 ans, création de 3 postes supplémentaires (un en animation, un au service technique et un ASVP).

En contrepartie, le chapitre 065 est en diminution de 6 %.

En investissement, sont notamment prévus :

- la poursuite des travaux de l'école élémentaire (mise en accessibilité et parvis).
- la liaison avec la rue du 19 mars.
- la réalisation d'un city stade.
- la mise aux normes de la cuisine de la maison de l'enfance et la rénovation des sanitaires avec l'installation d'un nouveau point de change à la crèche.
- le changement du chauffage de la salle polyvalente Gai Miniet et le renouvellement des tatamis.
- un programme de pluvial (Terce Rossi, Chemin des mélannes, rue Charles Dol)
- un programme de voirie (rue Hervé André et Paul Féraud en intégralité, 2^{ème} tranche du chemin de Brunet et de l'enrobé uniquement sur d'autres voies).
- le renouvellement de certains véhicules dont celui de la police municipale.
- des études sur les cheminements doux et sur la rénovation du chemin Fossé du Moulin et le chemin du bac

Pour réaliser ce programme, des subventions sont sollicitées auprès du département, de la région et de l'Europe.

Un emprunt d'équilibre à hauteur de 210.000 euros sera aussi nécessaire

DISCUSSION :

M. SATABIN souhaite connaître les sites prévus en vidéoprotection.

M. le Maire précise que sont prévus : les entrées de ville (monument aux morts, rond point de la zone artisanale), les parkings Payan, de la Rhode, du cimetière, les places Frume, Clément Plane, la zone d'activités).

Il s'agit de vidéoprotection et non de vidéosurveillance c'est-à-dire que les enregistrements ne seront visionnés qu'en cas de méfaits.

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A 18 POUR
et 5 ABSTENTIONS (KREDIMI-JOSELET-SAUVECANE-
SATABIN-HUARD)**

BUDGET CAVEAUX

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

**OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 – CAISSE DES
ECOLES**

Le compte de gestion de la caisse des écoles fourni par Madame le
Percepteur est tenu à votre disposition.

Il est en concordance avec le compte administratif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'approuver.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – CAISSE DES ECOLES

Ci-joint le récapitulatif du compte administratif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Monsieur le Maire, Président de la caisse des écoles, ne participe pas au vote.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011 – CAISSE DES ECOLES

Ci-joint en annexe le détail des dépenses prévues en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le budget primitif 2011 de la caisse des écoles.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2011

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents afin d'assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, ou de l'accomplissement du service national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux.

Ces recrutements peuvent être effectués également, afin de faire face temporairement et pour une durée maximale de 1 an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.

Les recrutements de non titulaires peuvent également être effectués pour faire face à un besoin occasionnel (durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel) ainsi que pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier (durée maximale de 6 mois dans une période de 12 mois consécutifs).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires pour les remplacements, besoins occasionnels ou saisonniers.

Les besoins saisonniers pour l'année 2011 sont les suivants :

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à **temps complet pendant 3 mois afin d'assurer l'entretien de la piscine.**
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à **temps complet pendant 2 mois afin d'assurer l'entretien du plan d'eau et de la voirie.**
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à **temps complet pendant 1 mois afin d'assurer la tenue du vestiaire à la piscine municipale.**

Pour information, au plan d'eau, 3 surveillants de baignade sont mis à disposition auprès de la commune, par convention avec Sport Objectif Plus-

DISCUSSION : néant

DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR et 1 ABSTENTION (KREDIMI)

RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Il s'avère que pour des nécessités de services, liées à des besoins supplémentaires, des avancements de grade, ou autres, il y a lieu de procéder, au titre de l'année 2011, aux modifications suivantes concernant le tableau des emplois.

Ces modifications peuvent porter sur des créations, des transformations ou des suppressions de poste, après avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de sa réunion du 21 mars 2011 et après avis de la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 25 mars 2011.

CREATION :

• **Au 01 Juillet 2011 - CAT C :**

1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE à temps complet – Service Urbanisme -

TRANSFORMATION :

1. SUITE A AVANCEMENT DE GRADE :

• **Au 01 Janvier 2011 - CAT A :**

1 poste d'INGENIEUR en POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL à temps complet– Services Techniques

• **Au 01 Janvier 2011 - CAT C :**

1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} CLASSE en POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE - à temps complet– Services Techniques

2. SUITE A LA NON NOMINATION EN 2010 :

• **Au 01 Janvier 2011 - CAT C :**

- 1 poste d'AGENT DE MAITRISE à temps complet en Agent Technique Principal de 2^{ème} classe –
- 1 poste d'AGENT DE MAITRISE à temps complet en Agent Technique Principal de 1^{ère} classe –

Les agents occupant les emplois d'agents techniques principaux n'ont pas été nommés en 2010, car la situation après changement de grade ne leur était pas forcément plus favorable. Ils ont conservé leurs emplois d'origine.

3. SUITE A LA NOMINATION EN 2010 :

- **Au 01 Avril 2010 - CAT C :**
 - 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} classe à temps complet en poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} classe – (régularisation suite à la mutation de l'agent en poste).

4. SUITE A LA CREATION LE 01 JANVIER d'UN EMPLOI à 27 H 50 hebdomadaires:

- **Au 01 Janvier 2011 - CAT C :**
Transformation d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} Classe à temps complet en poste d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} classe à temps non complet – à raison de 17 H 50 hebdomadaires.

SUPPRESSION :

- **Au 01 JANVIER 2011 - CAT C :**
 - 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} classe à temps complet – suite à l'intégration de l'agent dans le cadre d'emploi de rédacteur.
 - 1 poste de GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE à temps complet – Poste créé en 2010 et non pourvu. Il a été créé à la place au 01 mars 2011 un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe exerçant les fonctions d'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

Aussi, en tenant compte de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité, comme suit :

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENAÏTON

**OBJET : VENTE PARCELLE ZI 445 EN ZONE ARTISANALE A LA SCI
DU CASSOIRE (SA François DOUCET)**

En 2006, la commune avait vendu à la SCI du Cassoire les parcelles F 301, ZI 446 et ZI 448 en zone artisanale au prix de 8 € m² au lieu de 15 € à la condition qu'elle crée 12 emplois supplémentaires condition largement atteinte.

La parcelle ZI 445 d'une superficie de 1520 m² contiguë à ces parcelles avait été à cette époque réservée à une autre entreprise mais la vente ne s'est pas réalisée. Elle avait alors été proposée à la SCI du Cassoire qui n'avait pas les moyens financiers de l'acquérir et qui avait demandé un délai pour réaliser cette acquisition.

Aujourd'hui, la SCI du Cassoire peut donc envisager cet achat et demande que le prix proposé en 2006 soit maintenu.

L'estimation des domaines sur ce terrain est de 10 € le m².

Il est à noter que cette parcelle constituait avec celles vendues précédemment une seule unité foncière et donc la viabilisation a été réalisée au seuil de la parcelle ZI 448 et non jusqu'à la parcelle ZI 445.

De ce fait des travaux de raccordement sont donc nécessaires sur cette parcelle notamment l'installation d'une station de relevage pour l'évacuation des eaux usées.

En raison des éléments exposés ci-dessus mais aussi au regard des emplois créés par l'entreprise depuis 2006 (54 CDI et 23 CDD en novembre 2006 ; 82 CDI et 10 CDD en 2011), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre cette parcelle à la SCI du Cassoire au prix de 8 € le m².

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENAÏTON

**OBJET : AVIS SUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
ZI 226 EN ZONE ARTISANALE**

La SCI Dugissimmo dont le dirigeant est Monsieur Stéphane DUBOIS est propriétaire de la parcelle ZI 226 en zone artisanale (sarl sama).

La parcelle doit faire l'objet d'un état descriptif de division en volume afin de séparer le hangar (lot n° 1) de la toiture (lot n° 2).

Ce lot n° 2 doit être loué sous forme d'un bail emphytéotique à la SAS ERMI dont le président est M. Eric Giusto sise à Oraison 25 avenue Flourens Aillaud et qui a pour objet la production d'électricité photovoltaïque.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour cette location du lot n° 2 afin d'y exploiter une centrale photovoltaïque.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

**OBJET : CESSION GRATUITE DE PARCELLES APPARTENANT A
TELEVISION DE FRANCE (TDF)**

Par délibération du 2 décembre 2010, le conseil municipal avait donné son accord pour acquérir à l'euro symbolique des parcelles appartenant à TDF mais qui étaient depuis longtemps affectées à la circulation publique et à l'usage du public puisqu'il s'agissait du presbytère de la chapelle de Saint Pancrace et du chemin menant au relais de l'antenne de télévision.

Sur cette délibération, 3 parcelles ont été omises.

Il convient donc de redélibérer afin que l'ensemble des parcelles à savoir les parcelles E 1344, E 1346, E 1349, E 1354, E 1356, E 1359, E 1361, E 1363, E 1364, E 1366, E 1368, E 1370, E 1372, E 1374, E 1377, E 1380 pour partie et E 1382 soient acquises par la commune afin de créer un chemin rural.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sachant que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

**OBJET : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – DELEGATION
TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE PAR LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES ILO A LA COMMUNE D’ORAISON**

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la compétence « eau potable et assainissement » a été transférée à la communauté de communes ILO.

Toutefois, lors de la réalisation de certaines opérations, il s’avère difficile de prévoir un marché spécifique pour l’eau potable ou l’assainissement alors que les travaux sont inclus dans un programme global (ex marché de voirie).

C’est pourquoi, il peut être judicieux que la commune conserve la maîtrise d’ouvrage sur la totalité de son opération, la communauté de communes déléguant temporairement sa maîtrise d’ouvrage pour la partie « eau potable » ou « assainissement ».

Pour faciliter ce fonctionnement, Monsieur le Maire demande l’accord de l’assemblée pour approuver les conventions de délégation jointes en annexe et pour l’autoriser à les signer à chaque fois que cela sera nécessaire.

Une première convention va être signée dès à présent pour les travaux en cours de la rue Elie Louis Julien.

DISCUSSION :

M. SATABIN demande si la commune fait les travaux et qu’ILO paie.

M. le Maire précise que la commune paie l’intégralité des travaux même ceux de la compétence ILO qui nous rembourse par la suite

**DECISION PRISE
ADOpte A L’UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : CONCOURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

A l'occasion du 22^{ème} concours pour la sauvegarde du patrimoine, la commune d'Oraison a été retenue et recevra un diplôme d'honneur délivré par la société pour la protection des paysages & de l'esthétique de la France pour la réfection du pont roman et la restauration des oratoires.

Ce diplôme constitue un encouragement pour continuer la mise en valeur de notre patrimoine.

La remise des prix aura lieu le mercredi 6 avril 2011 au Palais du Luxembourg et Monsieur le Maire a souhaité que la commune soit représentée à cette manifestation où un power point réalisé par nos services sera diffusé.

Mesdames Begnis et Mosconi ainsi que M. Benaiton seront donc présents ce jour là et Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son accord pour la prise en charge de leurs frais de déplacement en TGV d'un coût total de 369 euros auxquels il convient d'ajouter les frais de parking.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 21 POUR
et 2 ABSTENTIONS (JOSELET-SAUVECANE)**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

● **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV DE LA COMMUNE A LA SOCIETE HIPPIQUE**

Lors du Conseil Municipal du 4 février 2010, l'assemblée avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la licence IV de la Commune avec le Président de la Société Hippique, Monsieur CREMADES Jacques, titulaire du permis d'exploiter un débit de boissons conformément au décret n° 2007-911 du 15 mai 2007.

Il avait été décidé que compte tenu du coût du stage (environ 900 €), la location se ferait à titre gracieux pour l'année 2010 et que le tarif 2011 serait fixé ultérieurement par le conseil municipal.

Des modifications dans la composition du Conseil d'Administration de la Société Hippique et notamment un changement de présidence obligent à dénoncer la convention signée le 24 février 2010.

Madame Claire BRUN, membre du Conseil d'Administration de ladite association, est titulaire depuis le 23 mars 2011 du permis d'exploitation dont le coût a été à nouveau assuré par la Société Hippique.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour l'autoriser à signer, pour une durée de deux ans, une nouvelle convention avec le Président de la Société Hippique, Monsieur Jean-Pierre PELAGIO.

Monsieur le Maire propose à nouveau pour 2011 de ne pas faire payer cette mise à disposition compte tenu du coût du stage. Un tarif sera arrêté par le conseil municipal en 2012.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES (suite)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

- **AMENAGEMENT DE LA CUISINE, D'UN POINT DE CHANGE ET DE L'ENTREE DE LA MAISON DE L'ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La commune organise depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accueil de loisirs du mercredi pour les enfants de 3 à 6 ans dans les locaux de la maison de l'enfance.

La cuisine, qui est partagée avec la crèche, ne répond pas aux normes sanitaires et des travaux sont nécessaires pour permettre un accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Ainsi, l'ancien garage va être emménagé en cuisine et de ce fait la salle de restauration pourra être agrandie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 23.598,68 € HT soit 28.224,02 € TTC.

Du matériel (lave vaisselle, paniers pour lave vaisselle, lave main, micro ondes, appareil tue mouches et 2 tables) pour équiper cette cuisine est également nécessaire pour un montant de 7.703,30 € HT soit 9213,15 € TTC.

De même depuis l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche, il est nécessaire d'avoir un 2^{ème} point de change.

Des travaux vont donc être effectués afin de modifier les sanitaires actuels pour permettre la mise en place de ce 2^{ème} point de change.

Enfin pour sécuriser l'accueil des enfants, un SAS d'entrée sera également réalisé et les portails seront changés.

Le montant de ces travaux relatifs à la crèche s'élève à : 14.317,16 € HT, soit 17.123,32 € TTC.

Je vous demande donc votre accord pour réaliser ces travaux et solliciter une subvention auprès de la CAF selon le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux et du matériel :	45.619,14 €
Subvention CAF (50 %) :	22.809,00 €
Autofinancement communal :	22.810,14 €

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

● **MOTION POUR LE MAINTIEN DU POSTE D'EVS**

L'école élémentaire Léonie Etienne bénéficie depuis plusieurs années d'un poste d'employé de vie scolaire (EVS).

Celui-ci arrive à son terme et ne sera pas renouvelé.

Cet emploi permet de soutenir le directeur dans ses tâches administratives et d'accompagner les classes lors d'une sortie par exemple.

Sur Oraison ce poste est d'autant plus important que l'école comporte 14 classes sur deux sites différents et qu'il permet de ce fait d'assurer une présence permanente (accueil physique et téléphonique des parents, réception des livraisons...).

Comme d'autres communes sur le département, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se mobiliser et d'interpeler Madame la Préfète et Monsieur l'inspecteur d'académie afin que ce poste soit pérennisé.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H25

**Michel VITTENET
Maire d'ORAIson**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-B du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune d' **ORAISON** se réunira en séance **ORDINAIRE** le **JEUDI 31 MARS 2011 à 18 H 30** en Mairie.

Fait à Oraison, le 25 mars 2011

Le Maire,
Michel VITTENET

ORDRE DU JOUR

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>RAPPORTEUR</u>
01	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
02	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
03	Approbation de l'Ordre du Jour	M. le Maire
04	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 24 février 2011	M. le Maire
05	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 24 février 2011	M. le Maire
06	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
07	VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES	M. le Maire
08	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL – CAVEAUX	M. le Maire
09	COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 – BUDGETS CAVEAUX	M. le Maire
10	COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL	M. le Maire
11	AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL	M. le Maire

12	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 1^{ère} TRANCHE	Mme MOSCONI
13	BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL – CAVEAUX	M. le Maire
14	APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 – CAISSE DES ECOLES	M. FERRIGNO
15	COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – CAISSE DES ECOLES	M. FERRIGNO
16	BUDGET PRIMITIF 2011 – CAISSE DES ECOLES	M. FERRIGNO
	PERSONNEL	
17	TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2011	Mme BEGNIS
18	TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011	Mme BEGNIS
	URBANISME	
19	VENTE PARCELLE ZI 445 EN ZONE ARTISANALE A LA SCI DU CASSOIRE (SA François DOUCET)	M. BENAÏTON
20	AVIS SUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZI 226 EN ZONE ARTISANALE	M. BENAÏTON
21	CESSION GRATUITE DE PARCELLES APPARTENANT A TELEVISION DE FRANCE (TDF)	M. MANTEAU
	DIVERS	
22	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO A LA COMMUNE D'ORAISON	M. MANTEAU
23	CONCOURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT	M. le Maire
24	QUESTIONS DIVERSES	